

L'énergie et le secteur du bâtiment

Pour mieux comprendre les objectifs de la loi sur la transition énergétique

Le secteur du bâtiment représente 43% de l'énergie finale totale utilisée en France.

À la suite du choc pétrolier de 1973, la France a mis en place une Réglementation Thermique (RT). Le Grenelle de l'Environnement prévoit **la mise en œuvre d'un programme de réduction des consommations énergétiques des bâtiments. La loi de transition énergétique pour la croissance verte (août 2015) a pour objectif de:**

- **diviser par 2** notre consommation d'énergie à l'horizon 2050,
- **réduire de 40%** les émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030 par rapport à 1990.

Le saviez-vous ?

Pour comprendre les différentes réglementations et envisager des travaux de rénovation, l'Espace Info Énergie de l'agglomération Royan Atlantique se tient à votre disposition.

Conseil :

Pour diminuer votre facture énergétique sans réduire votre confort, **réduisez les besoins énergétiques de votre logement !** C'est important, car les coûts des énergies fluctuent de façon importante, avec une tendance globale à la hausse.

Les principaux objectifs de la loi de transition énergétique



- **50 %** de déchets mis en décharge à l'horizon 2025



- **30 %** de consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012



Porter la part des énergies renouvelables à **32 %** de la consommation finale d'énergie en 2030 et à **40 %** de la production d'électricité



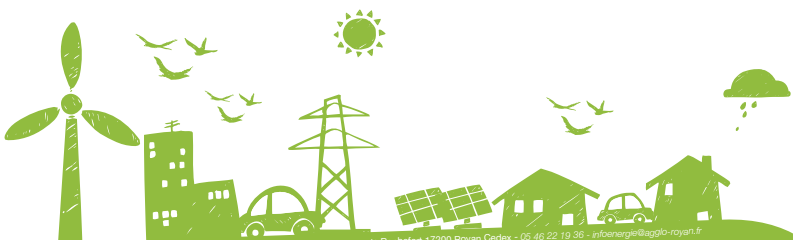
Réduire la consommation énergétique finale de **50 %** en 2050 par rapport à 2012



- **40 %** d'émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990



Diversifier la production d'électricité et baisser à **50 %** la part du nucléaire à l'horizon 2025



Espace Info Énergie - Communauté d'agglomération Royan Atlantique - 107, avenue de Rochefort 17200 Royan Cedex - 05 46 22 19 36 - infoenergie@agglo-royan.fr